

4
(N^o 81.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Bellanger.*

MESSIEURS,

Le sieur Simon Bellanger, professeur à l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État, est né à Versailles (France) le 23 germinal an VIII; il habite la Belgique depuis le 2 décembre 1832.

Le suppliant a été successivement et sans interruption, attaché aux écuries de l'Empereur Napoléon, de Louis XVIII, et des gardes du corps depuis le 1^{er} mai 1812 jusqu'au 16 août 1830, époque du licenciement de ce corps, et ce en qualité de palfrenier, d'élève piqueur et de sous-piqueur.

Il conste des certificats joints à la requête que la conduite du sieur Bellanger, qui a épousé une Belge en 1839, a toujours été honorable tant avant son arrivée en Belgique, que depuis son séjour dans ce pays.

Les autorités consultées ont émis un avis favorable sur sa demande en naturalisation ordinaire.

Le rapporteur,

HENOT.

Le président,

DU BUS aîné.